

<https://www.amessi.org/Grippe-A-Quatre-vingt-onze-cas-d>



# **Grippe A : Quatre-vingt-onze cas d'effets indésirables, dont quatre considérés comme « grave » après une vaccination**

Date de mise en ligne : dimanche 15 novembre 2009



- VACCINS-VACCINATIONS

---

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et

Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

---

## Sommaire

- [Grippe A : Quatre-vingt-onze cas d'effets indésirables, dont quatre considérés comme "graves après une vaccination](#)

# Grippe A : Quatre-vingt-onze cas d'effets indésirables, dont quatre considérés comme "graves après une vaccination

LE MONDE | 14.11.09 | 14h26 " Mis à jour le 14.11.09 | 14h26

**Quatre-vingt-onze cas d'effets indésirables, dont quatre considérés comme « graves »**, ont été signalés en France chez des personnes ayant été vaccinées contre la grippe A(H1N1), a indiqué l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), dans son bilan hebdomadaire publié vendredi 13 novembre. Ce bilan couvre la période allant du 21 octobre au 10 novembre, au cours de laquelle 100 000 personnes ont été vaccinées.

Ces quatre cas concernent deux affections neurologiques, une réaction allergique et une affection respiratoire. Ils comprennent celui - signalé la veille - d'une professionnelle de santé de 37 ans chez laquelle « un diagnostic de syndrome de Guillain-Barré de forme modérée est suspecté ». Le bulletin précise que cette femme « a présenté des paresthésies (fourmillements, troubles de sensibilité), ascendantes des pieds jusqu'au cou et irradiant vers les membres supérieurs, six jours après la vaccination par Pandemrix ». Ce vaccin, fabriqué par le laboratoire GlaxoSmithKline, est le seul actuellement disponible en France.

« La plupart des cas déclarés (...) correspondent à des effets attendus de ce vaccin », estime l'Afssaps. « Deux des quatre cas graves, concernant des affections neurologiques, font partie des catégories d'effets indésirables identifiés dans le plan de gestion des risques européen et national des vaccins H1N1. Les effets indésirables portés à la connaissance de l'Afssaps à la date du 10 novembre 2009 ne remettent pas en cause la balance bénéfice-risque du Pandemrix », poursuit l'Agence.

Paul Benkimoun

Article paru dans l'édition du 15.11.09